



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

☎ 026 921 81 00
📠 026 921 81 09
CCP 17-1463-1
✉ commune@bas-intyamou.ch

Enney, le 31 octobre 2024 / ed

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE Du 31 octobre au 2 décembre 2024

Conformément à l'article 16 de la loi sur les améliorations foncières du 30 mai 1990 (LAF), la Commune de Bas-Intyamou (Gruyère), met à l'enquête publique l'objet suivant :

La réfection et l'aménagement en dur avec revêtement bitumineux du chemin d'accès à la ferme et bâtiments annexes « Chemin d'Afflon 14 », art. RF 106, 107, 110, 224 et 225, sur le territoire de la Commune de Bas-Intyamou (Gruyère).

Selon le dossier établi par Geosud SA, ingénieurs et géomètres, Rue de la Condémine 9, à 1630 Bulle

Lieu de l'enquête : Commune de Bas-Intyamou (Gruyère), Route de l'Intyamou 36, 1667 Enney

Durée de l'enquête (30 jours) : du 31 octobre au 2 décembre 2024

Consultation : durant les heures d'ouverture de l'administration communale

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées, par lettre recommandée, au Conseil communal de Bas-Intyamou, pour adresse Commune de Bas-Intyamou, Route de l'Intyamou 36, 1667 Enney, avant l'expiration du délai d'enquête.

Les oppositions doivent être succinctement motivées et contenir des conclusions. Pour le reste, la procédure d'opposition est régie par les articles 197 et suivants LAF. L'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg) est applicable.

Commune de Bas-Intyamou